

Sur le procédé

POWERDECK+

Famille de produit/Procédé : Panneau en polyuréthane ou polyisocyanurate (PUR/PIR) parementé support d'étanchéité

Titulaire(s) : **Société Recticel Insulation SAS**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 5.2 - Produits et procédés d'étanchéité de toitures-terrasses, de parois enterrées et cuvelage

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Cet Avis annule et remplace le DTA n° 5.2/22-2724_V1 Cette version intègre les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'épaisseur maximale des panneaux isolant POWERDECK+ à 160 mm. 	MINON Anouk	DRIAT Philippe
V1	Nouvelle demande	MINON Anouk	DRIAT Philippe

Descripteur :

Les panneaux POWERDECK+ sont des panneaux isolants non porteurs en mousse rigide de polyisocyanurate de type PIR, de dimensions 1 200 mm × 1 000 mm, ou 2 500 mm × 1 200 mm.

Ils peuvent être posés en :

- Un lit d'isolant POWERDECK+ d'épaisseur maximale de 160 mm ;
- Deux lits d'isolants POWERDECK+ d'épaisseur totale maximale de 320 mm ;
- Un ou deux lits de POWERDECK+ associés à un lit supérieur en panneau de perlite expansée fibrée soudable ou de laine minérale soudable bénéficiant d'un Document Technique d'Application visant l'emploi en support d'étanchéité adhérent, d'épaisseur totale maximale de 320 mm.

Les panneaux POWERDECK+ sont utilisés en France métropolitaine en climat de plaine ou de montagne sous porte-neige au-delà de 3% de pente et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM-COM), en travaux neufs ou de réfection.

Ils sont utilisés comme support direct de revêtements d'étanchéité fixés mécaniquement ou en adhérence totale par soudage en plein lorsqu'ils sont associés à un lit supérieur soudable, sur des toitures-terrasses :

- Plates et inclinées ;
- Inaccessibles, y compris les chemins de circulation ;
- Techniques ou à zones techniques (sans chemin de nacelle) ;
- Avec étanchéité photovoltaïque avec modules souples bénéficiant d'un Document Technique d'Application du GS 21.

Ils s'emploient sur des éléments porteurs en :

- Tôles d'acier nervurées pleines, perforées ou crevées conformes à la norme NF DTU 43.3 ou au *Cahier du CSTB 3537_V2* ;
- Bois et panneaux à base de bois conformes à la norme NF DTU 43.4 uniquement en France métropolitaine.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	4
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	4
1.2.2.	Durabilité et entretien.....	5
1.2.3.	Impacts environnementaux	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	5
2.	Dossier Technique.....	6
2.1.	Mode de commercialisation	6
2.1.1.	Coordonnées.....	6
2.1.2.	Mise sur le marché.....	6
2.1.3.	Identification.....	6
2.1.4.	Stockage.....	6
2.2.	Description.....	6
2.2.1.	Principe.....	6
2.2.2.	Caractéristiques des composants.....	7
2.3.	Dispositions de conception relatives aux éléments porteurs	8
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	8
2.4.1.	Généralités.....	8
2.4.2.	Conditions d'emploi.....	8
2.4.3.	Cas de la mise en œuvre du procédé en travaux de réfection.....	8
2.4.4.	Mise en œuvre de l'écran pare-vapeur	8
2.4.5.	Mise en œuvre des panneaux isolants.....	8
2.4.6.	Mise en œuvre des revêtements d'étanchéité.....	9
2.4.7.	Mise en œuvre en climat de montagne.....	9
2.4.8.	Mise en œuvre en départements d'outre-mer uniquement sur TAN.....	9
2.5.	Assistance technique.....	9
2.6.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	9
2.6.1.	Fabrication	9
2.6.2.	Contrôles de fabrication	10
2.7.	Détermination de la résistance thermique de la toiture étanchée	10
2.8.	Mention des justificatifs.....	12
2.8.1.	Résultats expérimentaux	12
2.8.2.	Références chantiers	12
2.9.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre	13
2.9.1.	Tableaux du Dossier Technique	13
2.9.2.	Figures du Dossier Technique.....	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné le 16 décembre 2024 par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Le procédé « POWERDECK+ » est employé en France métropolitaine, en climat de plaine et de montagne (altitude > 900 m), et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

1.1.2. Ouvrages visés

Les panneaux POWERDECK+ sont admis sur les éléments porteurs en :

- Tôles d'acier nervurées pleines, perforées ou crevées, conformes à la norme NF DTU 43.3 (épaisseur minimale de 30 mm des panneaux POWERDECK+) ;
- Tôles d'acier nervurées pleines, perforées ou crevées d'ouverture haute de vallée supérieure à 70 mm (et ≤ 160 mm) conformes au *Cahier du CSTB 3537_V2* de janvier 2009 (épaisseur minimale de 50 mm des panneaux POWERDECK+).
- Bois et panneaux à base de bois conformes à la norme NF DTU 43.4 ou à leur Avis Technique ou Document Technique d'Application particulier (pente $\geq 3\%$), uniquement en France métropolitaine.

Ces panneaux sont admis en tant que support direct de revêtements d'étanchéité de :

- Toitures-terrasses plates et inclinées ;
- Toitures-terrasses inaccessibles, y compris les chemins de circulation ;
- Toitures-terrasses techniques ou à zones techniques (sans chemin de nacelle) ;
- Toitures-terrasses avec étanchéité avec modules souples photovoltaïque bénéficiant d'un Document Technique d'Application du Groupe Spécialisé 21 ;

Les revêtements d'étanchéité sont apparents et posés en :

- Semi-indépendance par fixations mécaniques en se reportant à leur Document Technique d'Application ;
- Adhérence totale par soudage en plein, uniquement avec lit supérieur en panneaux de perlite expansée soudable ou en panneau de laine minérale soudable et en se reportant au Document Technique d'Application de l'isolant.

Les panneaux POWERDECK+ sont utilisés en travaux neufs et de réfection :

- Sur locaux à faible et moyenne hygrométrie sur supports en tôles d'acier nervurées et en bois et panneaux à base de bois ;
- Sur locaux à forte hygrométrie uniquement sur support en tôles d'acier nervurées pleines dans les conditions de la norme NF DTU 43.3 et de l'amendement A1.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Stabilité

Elle peut être normalement assurée.

Sécurité en cas d'incendie

Dans les lois et règlements en vigueur, les dispositions à considérer pour les toitures proposées ont trait à la tenue au feu venant de l'extérieur et de l'intérieur.

Vis-à-vis du feu venant de l'extérieur

Le classement au feu de l'isolant est donné dans les rapports d'essais cités au paragraphe [Ref181096314](#) [Ref181095353](#) 2.8.1.

Lorsqu'il est exigé un classement de tenue au feu Broof(t3), des systèmes d'étanchéité (revêtement + isolant) présentent un classement de tenue au feu Broof(t3) ; l'entreprise de pose doit se procurer ces procès-verbaux auprès du titulaire de l'Avis Technique et vérifier que le système d'étanchéité à mettre en œuvre est pris en compte par l'un de ces procès-verbaux.

Vis-à-vis du feu venant de l'intérieur

Les dispositions réglementaires à considérer sont fonction de la destination des locaux, de la nature et du classement de réaction au feu de l'isolant et de son support. En particulier pour les Etablissements Recevant du Public (ERP), il faudra vérifier que les dispositions prévues dans la Fiche de Domaine d'Emploi (FDE) de la Société Recticel Insulation SAS (voir référence au § 2.8.1) sont appliquées. Cette FDE est disponible sur demande auprès de la Société Recticel Insulation SAS.

Prévention des accidents lors de la mise en œuvre

Les composants du procédé disposent d'une Fiche Volontaire de Données de Sécurité (FVDS). L'objet de la FVDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ou les formations appropriées pour l'utilisation des produits.

Les FVDS sont disponibles auprès de la Société Recticel Insulation SAS.

Pose en zones sismiques

Le procédé peut être mis en œuvre, en respectant les prescriptions du Dossier Technique sur des bâtiments de catégorie d'importance I, II, III et IV, situés en zone de sismicité 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modérée), 4 (moyenne) et 5 (forte) sur des sols de classe A, B, C, D et E.

Isolation thermique

Les arrêtés du 26 octobre 2010 et du 28 décembre 2012 (Réglementation Thermique 2012), le décret n° 2021-1004 du 29 juillet 2021 et l'arrêté du 4 août 2021 (Réglementation Environnementale 2020) n'imposent pas d'exigence minimale sur la transmission thermique surfacique des parois mais imposent une performance énergétique globale du bâti. La vérification du respect de la réglementation thermique s'effectue au cas par cas en utilisant les règles de calculs réglementaires (Th-BCE et Th-bât).

Le tableau A3 donne pour chaque épaisseur la résistance thermique utile à prendre en compte pour le calcul du coefficient de déperdition thermique. Les valeurs sont celles du certificat ACERMI n°18/003/1351 en cours de validité. Il appartient à l'utilisateur de se référer au certificat ACERMI de l'année en cours.

Il appartiendra à l'utilisateur de vérifier que le certificat ACERMI est toujours valide ; faute de quoi, il y aurait lieu de se reporter aux Règles Th-bât pour déterminer la conductivité thermique utile de l'isolant.

En cas de superposition d'isolants de nature différente, les résistances thermiques de chaque panneau s'additionnent. Les valeurs de résistance thermique de chaque isolant sont celles indiquées dans leurs certificats ACERMI en vigueur.

De plus, sur élément porteur en tôles d'acier nervurées, l'influence des fixations mécaniques du panneau POWERDECK+ et du revêtement d'étanchéité fixé mécaniquement est à prendre en compte conformément aux dispositions prévues dans les Règles Th-bât (fascicule 4/5), avec le coefficient ponctuel du pont thermique intégré « fixation » indiqué au Dossier Technique.

Les constructions existantes sont soumises aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2017, relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants, qui définit la résistance thermique totale minimum que la paroi doit respecter lorsqu'il est applicable.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent AVIS. Le titulaire du présent AVIS conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Fabrication et contrôles

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique. Se reporter éventuellement aux Documents Techniques d'Application de la couche soudable.

1.2.2. Durabilité et entretien

Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, la durabilité du procédé « POWERDECK+ » fixé mécaniquement est satisfaisante.

Entretien

Cf. les normes NF DTU 43.3, NF DTU 43.4 et NF DTU 43.5.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le produit POWERDECK+ fait l'objet de Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) individuelles.

Ces FDES ont fait l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et sont déposées sur le site www.inies.fr.

Les données issues des FDES ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

Se référer au site <https://www.inies.fr/> pour celle de l'éventuelle couche supérieure soudable.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Compte tenu de la variation dimensionnelle en humidité du panneau et température élevés, des fixations en angles sont à prévoir (cf. figures 2 et 2 bis). Il est à craindre une esthétique non irréprochable de la toiture étanchée.

Sur tôles d'acier nervurées à ouverture haute de nervure > 70 mm, seuls sont admis les revêtements fixés mécaniquement.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

Titulaire : Recticel Insulation SAS
 ZAC du Parc de la Voie Romaine
 1 rue Ferdinand de Lesseps
 CS 50234
 FR-18023 Bourges Cedex
 Tél. : 02 48 23 87 20
 Fax : 02 48 23 87 21
 Email : isolation@recticel.com
 Internet : www.recticelinsulation.com

Distributeur : Recticel Insulation SAS
 ZAC du Parc de la Voie Romaine
 1 rue Ferdinand de Lesseps
 CS 50234
 FR-18023 Bourges Cedex

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le produit POWERDECK+ fait l'objet de la Déclaration des Performances (DdP) n° 64012-a-CPR_2024.08.1 établie par la Société Recticel Insulation SAS sur la base de la norme NF EN 13165.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

La mousse est de couleur blanc crème sous forme de panneaux.

Une face reçoit un marquage qui permet l'identification du panneau, le code de production, la date et l'heure de fabrication.

Les panneaux sont empilés pour constituer des colis sous film rétractable de hauteur ≤ 525 mm. Les colis sont ensuite empilés sur cales PSE en palette filmée de hauteur $\leq 2,775$ m. Le poids et la hauteur des colis et des piles sont donnés dans le tableau A2.

Chaque emballage porte une étiquette précisant :

- Nom du produit (POWERDECK+) ;
- Usine d'origine, fabricant (Recticel) ;
- Dimensions, épaisseur, surface totale ;
- Nombre de panneaux ;
- Conductivité thermique et résistance déclarées ;
- Numéro de certificat ACERMI ;
- Numéro du présent Document Technique d'Application (DTA) ;
- Marquage CE.

2.1.4. Stockage

Le stockage des panneaux est effectué en usine dans des locaux fermés, à l'abri de l'eau et des intempéries. Il est d'au moins 1 jour par cm d'épaisseur, avant expédition. Un stockage à l'abri des intempéries est demandé à tous les dépositaires.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Les panneaux POWERDECK+ sont des panneaux isolants non porteurs en mousse rigide de polyisocyanurate de type PIR. Ils sont utilisés comme support direct de revêtements d'étanchéité, de dimensions utiles :

- Longueur \times largeur :
 - 2 500 \times 1 200 mm pour 30 mm \leq épaisseur \leq 100 mm, et ;
 - 1 200 \times 1 000 mm pour 30 mm \leq épaisseur \leq 160 mm.
- D'épaisseur allant de 30 à 160 mm.

Les panneaux peuvent être posés en :

- Un lit d'isolant POWERDECK+ d'épaisseur maximale de 160 mm ;
- Deux lits d'isolant POWERDECK+ d'épaisseur totale maximale de 320 mm ;
- Un ou deux lits de POWERDECK+ associés à un lit supérieur en panneau de perlite expansée fibrée soudable ou de laine minérale soudable bénéficiant d'un Document Technique d'Application visant l'emploi en support d'étanchéité adhérent, d'épaisseur totale maximale de 320 mm.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Isolant POWERDECK+

2.2.2.1.1. Définition du matériau

Le panneau est un isolant cellulaire rigide, constitué d'une âme en mousse de polyisocyanurate (PIR) de Recticel, expansée au pentane. La mousse de couleur blanc crème est parementée deux faces avec une feuille d'aluminium gaufrée d'épaisseur 0,050 mm, présentant une teneur minimale en aluminium d'au moins 97 %, compatible avec les membranes d'étanchéité à base de polymères.

Les panneaux POWERDECK+ sont conformes à la norme produit NF EN 13165.

Dimensions : voir tableau A1 en fin de Dossier Technique. Les dimensions des panneaux sont soit de 1 200 mm × 1 000 mm, soit de 2 500 mm × 1 200 mm.

Finition des bords : les panneaux sont à bords droits ou feuillurés.

2.2.2.1.2. Résistance thermique

Le tableau A3 donne pour chaque épaisseur la résistance thermique utile à prendre en compte pour le calcul du coefficient de déperdition thermique. Les valeurs sont celles du certificat ACERMI n°18/003/1351 en cours de validité. Il appartient à l'utilisateur de se référer au certificat ACERMI de l'année en cours.

A défaut d'un certificat valide, les résistances thermiques de l'isolant POWERDECK+ seront calculées en prenant, soit la valeur des Règles Th-bât fascicule 2/5 Matériaux, soit la résistance thermique déclarée (R_D) multipliée par 0,85.

En cas de superposition d'isolants de nature différente, les résistances thermiques de chaque panneau s'additionnent. Les valeurs de résistance thermique de chaque isolant sont celles indiquées dans leurs certificats ACERMI en vigueur.

2.2.2.1.3. Spécifications techniques

Voir le tableau A1 du Dossier Technique.

2.2.2.2. Matériaux pour écran pare-vapeur

Sur éléments porteurs TAN, bois et panneaux à base de bois, on utilise les pare-vapeur prescrits par les normes NF DTU 43.3 et NF DTU 43.4, ou par le Document Technique d'Application du revêtement d'étanchéité.

2.2.2.3. Attelages et fixations mécaniques des panneaux isolants

On utilise les attelages conformes aux normes NF DTU 43.3 et NF DTU 43.4, et au *Cahier du CSTB 3564* de juin 2006. Ils peuvent être à rupture de pont thermique bénéficiant d'une ETE (par exemple : gammes Etancoplast HP (LR Etanco) ou Isotak (SFS Group)) et doivent être de type « solide au pas » en cas d'utilisation de panneaux de laine de roche soudable en lit supérieur ou au droit des recouvrements.

Attelages solides au pas

Le terme « solide au pas » s'applique à un attelage composé d'un élément de liaison et d'une plaquette de répartition servant à assurer la fixation mécanique d'un isolant ou d'un revêtement d'étanchéité sur un support. Cet attelage est muni d'un dispositif permettant d'éviter, en service, le désaffleurement de la tête de l'élément de liaison (par exemple vis) de la partie supérieure de la plaquette de répartition. Les attelages conformes à la norme NF P 30-317 répondent à cette caractéristique.

2.2.2.4. Revêtements d'étanchéité

Les revêtements d'étanchéité sont apparents et leur pose s'effectue en :

- Semi-indépendance par fixations mécaniques ;
- Adhérence totale sur lit supérieur de perlite expansée soudable ou laine de roche soudable.

Ils sont conformes à leur Document Technique d'Application prévoyant la pose sur éléments porteurs bois, panneaux à base de bois ou tôles d'acier nervurées (TAN).

Les attelages de fixations mécaniques pour la fixation du revêtement d'étanchéité sont conformes au Document Technique d'Application du revêtement. Ils peuvent être à rupture de pont thermique.

Le classement FIT des revêtements d'étanchéité doit être conforme à la norme NF P84-354.

2.2.2.5. Autres isolants

2.2.2.5.1. Isolant en lit supérieur

Panneau FESCO C-S de perlite expansée soudable

Panneau de perlite expansée soudable d'épaisseur minimale 30 mm bénéficiant d'un Document Technique d'Application « Gamme Fesco® surfacé bitume » en cours de validité.

Panneau de laine de roche soudable

Panneau de laine de roche soudable de classe C à 80 °C (selon guide UEAtc, *e-cahier du CSTB 2662_V2* de juillet 2010), bénéficiant d'un Document Technique d'Application sur le support considéré et si nécessaire validé pour un emploi en toitures-terrasses techniques ou à zones techniques.

2.3. Dispositions de conception relatives aux éléments porteurs

Les éléments porteurs en tôle d'acier nervurée sont conformes à la norme NF DTU 43.3.

Les tôles d'acier dont l'ouverture haute de nervure est supérieure à 70 mm et inférieure ou égale à 160 mm sont conformes au Cahier des Prescriptions Techniques communes (*Cahier du CSTB 3537_V2* de janvier 2009).

Les éléments porteurs en bois et panneaux à base de bois sont conformes à la norme NF DTU 43.4, ou à un Avis Technique ou Document Technique d'Application.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Généralités

Sur chantier, les panneaux doivent être isolés du sol et stockés à l'abri des intempéries.

Aucun panneau ne devra être utilisé s'il est humidifié dans son épaisseur.

Les panneaux doivent rester secs jusqu'à la mise en œuvre du revêtement d'étanchéité qui doit être réalisée à l'avancement.

En cas de stockage sur la toiture, les palettes d'isolant en perlite expansée ou la laine minérale doivent être posées dans des zones résistantes appropriées de la toiture.

2.4.2. Conditions d'emploi

Les joints entre panneaux doivent être décalés dans un sens (pose en quinconce). Les joints alignés sont ceux correspondant au plus long côté et sont perpendiculaires aux nervures des tôles d'acier.

Le tableau A7 résume les conditions d'emploi.

2.4.3. Cas de la mise en œuvre du procédé en travaux de réfection

Dans le cas de rénovation de toiture existante, la mise en œuvre du procédé « POWERDECK+ » sera réalisée :

- Soit à partir de l'élément porteur, après dépose de l'ancien complexe isolant + étanchéité ;
- Soit conformément aux dispositions de la norme NF DTU 43.5, en respectant les critères de conservation de l'ancien complexe d'étanchéité.

On vérifiera que le poids du nouveau complexe POWERDECK+ avec l'étanchéité rajoutée soit compatible avec la surcharge admise par la structure porteuse et les dispositions prévues dans la norme NF DTU 43.5 seront respectées.

2.4.4. Mise en œuvre de l'écran pare-vapeur

On se conformera aux prescriptions des normes NF DTU 43.3 + A1 et NF DTU 43.4 pour les éléments porteurs en tôles d'acier nervurées, en bois ou en panneaux à base de bois, ou à celles des Documents Techniques d'Application particuliers aux revêtements.

2.4.5. Mise en œuvre des panneaux isolants

2.4.5.1. Généralités

Les panneaux sont fixés à l'élément porteur à l'aide de vis ou de rivets et de plaquettes de répartition. Ils sont posés en quinconce et jointifs. Lorsqu'ils sont posés en deux lits, les joints des deux lits successifs sont décalés et les panneaux sont fixés mécaniquement à l'élément porteur conformément au tableau A7.

Cas des TAN à ouverture haute de nervures supérieure à 70 mm et inférieure ou égale à 160 mm.

Seuls les panneaux POWERDECK+ d'épaisseur au moins égale à 50 mm sont utilisables (cf. Tableau A4).

L'isolant de recoupement doit viser favorablement les TAN avec Ohn supérieure à 70 mm conformes au *Cahier du CSTB 3537_V2* dans son Document Technique d'Application à l'épaisseur donnée.

2.4.5.2. Avec revêtement d'étanchéité apparent posé en semi-indépendance par fixation mécanique

Les panneaux POWERDECK+ support du revêtement sont posés en un ou deux lits avec fixations préalables (cf. figures 2 et 2 bis). Les fixations définitives sont celles du revêtement d'étanchéité.

- Pose en un lit : les panneaux POWERDECK+ reçoivent 4 fixations préalables par panneaux de 1 200 mm × 1 000 mm ou 6 fixations préalables par panneaux de 2 500 mm × 1 200 mm ;
- Pose en deux lits : le panneau du lit inférieur en POWERDECK+ reçoit une fixation centrale par panneau. Le panneau du lit supérieur en POWERDECK+ reçoit 4 fixations préalables par panneaux de 1 200 × 1 000 mm et 6 fixations par panneaux de 2 500 × 1 200 mm.

2.4.5.3. Avec revêtement d'étanchéité apparent posé soudé en plein sur lit supérieur en panneaux isolants soudables

Les panneaux isolants soudables utilisés en lit supérieur doivent bénéficier d'un Document Technique d'Application visant une pose sur les éléments porteurs TAN conformes au DTU 43.3 ou sur les éléments porteurs en bois ou en panneaux à base de bois conformes au DTU 43.4.

Le panneau isolant soudable en lit supérieur reçoit les fixations conformes à son Document Technique d'Application et les lits inférieurs en panneaux POWERDECK+ reçoivent une fixation centrale préalable.

Les panneaux utilisés en lit supérieur sous revêtements d'étanchéité apparents soudés sont en perlite expansée soudable Fesco C-S, ou en laine minérale soudable de classe C à 80 °C selon le Guide UEAtc (*e-cahier du CSTB 2662_V2* de juillet 2010), et bénéficiant d'un Document Technique d'Application sur le support concerné.

En cas d'utilisation de laine de roche en lit supérieur, les fixations mécaniques devront être de types solides au pas (cf. § 2.2.2.3).

Les panneaux constituant le lit supérieur sont posés à l'avancement sur les panneaux POWERDECK+.

2.4.5.4. Prescriptions particulières

- En cas d'utilisation de laine de roche comme matériau de recoupement, les fixations mécaniques devront être métalliques et de type *solide au pas* (cf. § 2.2.2.3).
- En cas de mise en œuvre de panneaux isolant en un ou deux lits, le recoupement en isolant formant écran thermique devra être continu sur toute l'épaisseur du complexe d'isolation.
- En cas de mur coupe-feu ou d'écran de cantonnement sous-jacents perpendiculaires aux ondes du bac, les ondes seront remplies du matériau de même nature que l'isolant de recoupement, sur une largeur d'au moins de 30 cm.

2.4.6. Mise en œuvre des revêtements d'étanchéité

La mise en œuvre du revêtement d'étanchéité ainsi que les limites de pente, d'emploi et d'exposition aux effets du vent, sont conformes au Document Technique d'Application particulier du revêtement.

2.4.7. Mise en œuvre en climat de montagne

L'emploi du procédé « POWERDECK+ » est possible en climat de montagne, sous porte-neige.

Pour la protection courante du revêtement d'étanchéité, on se reportera aux prescriptions prévues par le « Guide des toitures en climat de montagne » (*Cahier du CSTB 2267-2* de septembre 1988) pour les éléments porteurs en bois et panneaux à base de bois et en tôles d'acier nervurées, avec porte-neige.

Comme prévu par le « Guide des toitures-terrasses et toitures avec revêtements d'étanchéité en climat de montagne », le porte-neige est liaisonné à la structure.

Nota : Les dispositions du e-Cahier du CSTB 2267-2 de septembre 1988 sont susceptibles d'être modifiées. Il conviendra de prendre en compte la version publiée la plus récente.

2.4.8. Mise en œuvre en départements d'outre-mer uniquement sur TAN

On se reportera aux dispositions décrites dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes « Supports de système d'étanchéité de toitures dans les départements et régions d'outre-mer (DROM-COM) » (*e-Cahier du CSTB 3644* d'octobre 2008).

Seuls les isolants soudables posés en lit supérieur bénéficiant d'un DTA visant les DROM-COM sont admis.

Dans le cas d'un lit supérieur de panneau POWERDECK+, seuls les systèmes d'étanchéité fixés mécaniquement sont admis.

2.5. Assistance technique

L'assistance technique est assurée par la Société Recticel Insulation SAS sur demande des entreprises d'étanchéité.

2.6. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.6.1. Fabrication

Moussage en continu entre parements, suivi d'un traitement thermique, mûrissement, coupe aux dimensions.

Recticel Insulation S.A.S., usine de Bourges, ZAC du Parc de la Voie Romaine – 1, Rue Ferdinand de Lesseps – 18 000 Bourges, France.

Le système qualité de l'usine est certifié ISO 9001 et 14001.

2.6.2. Contrôles de fabrication

2.6.2.1. Contrôles sur les matières premières

Pour chaque livraison :

- Produits chimiques : vérification du système d'assurance qualité du fournisseur et de la conformité du certificat d'analyse aux spécifications et appréciation de la structure cellulaire en ligne ;
- Parements : contrôle du système d'assurance qualité du fournisseur, des bons de livraison et de l'intégrité des bobines.

2.6.2.2. Contrôles en cours de fabrication

Sur chaîne : Epaisseur, longueur, largeur, équerrage, densité, compression, aspect et structure cellulaire de la mousse.

2.6.2.3. Contrôles sur les produits finis

- Essais par lot :
 - dimensions : épaisseur (NF EN 823), largeur et longueur (NF EN 822) ;
 - planéité (NF EN 825) ;
 - équerrage (NF EN 824) ;
 - densité (NF EN 1602) ;
 - conductivité thermique (NF EN 12667) ;
- compression à 10 % (NF EN 826) ;
- Essais mensuels :
 - traction perpendiculaire (NF EN 1607),
 - stabilité dimensionnelle (NF EN 1604) ;
 -
- Essais trimestriels :
 - incurvation (Guide UEAtc - §4.32) ;
 - réaction au feu : allumabilité (NF EN ISO 11925-2).

La production de l'usine de Bourges fait l'objet d'un suivi de fabrication 2 fois par an par un organisme extérieur dans le cadre de la certification ACERMI.

2.7. Détermination de la résistance thermique de la toiture étanchée

Les modalités de calcul de « $U_{\text{bât}}$ » ou coefficient de déperdition par transmission à travers la paroi-toiture sont données dans les Règles Th-bât.

Pour le calcul de la résistance thermique utile de la toiture, il faut prendre en compte la valeur R_{utile} des panneaux donnée en § 2.2.2.1.2 du Dossier Technique.

Les ponts thermiques intégrés courants des fixations mécaniques du système isolant, et ceux dus aux fixations mécaniques du revêtement d'étanchéité lorsqu'il est fixé mécaniquement, doivent être pris en compte conformément au Cahier des Prescriptions Techniques communes « Ponts thermiques intégrés courants des toitures métalliques étanchées » (*e-Cahier du CSTB 3688* de janvier 2011) :

$$U_p = U_c + \Delta U_{\text{fixation}}$$

avec

- U_c : coefficient de déperdition de la toiture en partie courante, sans pont thermique intégré ;
- $\Delta U_{\text{fixation}}$: coefficient majorateur de déperdition de la toiture, dû aux ponts thermiques intégrés créés par les fixations :

$$\Delta U_{\text{fixation}} = \frac{\sum \chi_{\text{fixation}}}{A} = \text{densité de fixation (}/\text{m}^2) \times \chi_{\text{fixation}}$$

dans laquelle :

- χ_{fixation} : coefficient ponctuel du pont thermique intégré, en W/K, fixé par le CPT Commun de l'*e-Cahier du CSTB 3688* (janvier 2011), en fonction du diamètre des fixations :
 - χ_{fixation} de $\varnothing 4,8$ mm = 0,006 W/K,
 - χ_{fixation} de $\varnothing 6,3$ mm = 0,008 W/K
- A : surface totale de la paroi, en m²;
- Le coefficient majorateur $\Delta U_{\text{fixation}}$ calculé, en W/(m².K), doit être arrondi à deux chiffres significatifs. Exemple : $0,006 \times 8$ donne 0,05 ou $0,008 \times 8 = 0,06$.

Le nombre de fixation par m², outre celle(s) préalable(s), est déterminé dans les Documents Techniques d'Application particuliers des revêtements d'étanchéité.

Hypothèse pour la construction de la toiture : Toiture-terrasse sur bâtiment fermé et chauffé à Halluin (59) (zone climatique H1)	Résistances thermiques : avec $U_c = \frac{1}{\sum R}$	
Toiture plane avec résistances superficielles ($R_{si} + R_{se} = 0,14 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)	}	0,140 m ² .K/W
- Élément porteur TAN pleines d'épaisseur 0,75 mm ($R_{utile} = 0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$) - Panneau POWERDECK+ en 2 lits d'épaisseur 160 mm × 2 ($R_{utile} = 2 \times 7,25 = 14,50 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$) - Etanchéité bicouche bitumineuse d'épaisseur 5 mm ($R_{utile} = 0,022 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)	}	14,522 m ² .K/W
<p>Fixation mécanique de l'isolation : Fixations mécaniques Ø 4,8 mm des panneaux isolants, soit un total de 4 fixations pour les panneaux de dimensions 1 200 × 1 000 mm soit 3,33 fixations par m² (densité fixation isolant). Fixation mécanique du revêtement : Fixations mécaniques Ø 4,8 mm du revêtement d'étanchéité avec une densité de 4/m² (densité fixation revêtement). Densité totale de fixation mécanique (isolant + revêtement) = 3,33 + 4 = 7,33 fixations/m² ΔU fixation (isolant + revêtement) = 7,33 × 0,006 = 0,044 = 0,04 W / (m².K).</p>		
Le coefficient de transmission surfacique global de la toiture : $U_p = U_c + \Delta U_{\text{fixation}} = 0,07 + 0,04 = 0,11 \text{ W} / (\text{m}^2 \cdot \text{K})$		

Exemple d'un calcul thermique (revêtement bicouche mis en œuvre en semi-indépendance par fixations mécaniques)

2.8. Mention des justificatifs

2.8.1. Résultats expérimentaux

- Rapport d'essais CSTB n° DEB 19-26083528/A du 12 mars 2021 Isolant thermique support d'étanchéité en toiture-terrasse « POWERDECK+ » – Essais d'identification et d'aptitude à l'emploi ;
- Rapport d'essais LNE n° P240436/0001-V1 du 23/09/2024 – Vérification des caractéristiques DS(-20,-)1, DS(70,90)3, DLT(2)5, WLT(2) du POWERDECK+ en épaisseur 160 mm ;
- Rapport d'essais LNE n° P240436/0002-V1 du 23/09/2024 – Essais de variation dimensionnelle à 80 °C selon §4.31 du Guide UEAtc du POWERDECK+ en épaisseur 160 mm ;
- Rapport d'essais LNE n° P240436/0003-V1 du 26/09/2024 – Essais d'incurvation à 80 °C selon §4.32 du Guide UEAtc du POWERDECK+ en épaisseur 160 mm ;
- Rapport d'essais LNE n° P239834 – DEC/202 du 11/06/2024 – Caractéristiques d'identification et d'aptitude à l'emploi du POWERDECK+ en épaisseur 160 mm ;
- Rapport de classement LNE n° P240528 – DEC/2 du 27/06/2024 – Rapport de classement Euroclasse D-s2,d0 du POWERDECK+ ;
- Rapport de classement LNE n° P240528 – DEC/3 du 26/04/2024 – Rapport de classement Euroclasse (end use) B-s1,d0 du POWERDECK+ sur TAN ;
- Rapport LNE n° P244246 – DEC/1 du 18/10/2024 – Fiche de domaine d'emploi du POWERDECK+ sur TAN en ERP sans écran thermique ;
- Rapport d'étude LNE n° P218822 – DEC/16 (Annexe F) du 21/11/2020 – Extension de la Fiche de Domaine d'Emploi aux toitures équipées de panneaux POWERDECK+ – Annexe F : Arrêté de 1975 modifiée – Dosage des effluents de combustion ;
- Rapport d'essais Eurofins n°392-2019-00242701_A_EN du 19/08/2019 – Rapport d'émission de COV du POWERDECK+.

2.8.2. Références chantiers

L'usine de Bourges (France) produit régulièrement les panneaux POWERDECK+ depuis le 01/01/2019. Plus de 1 500 000 m² ont été réalisés en France depuis 2019.

2.9. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

2.9.1. Tableaux du Dossier Technique

Caractéristiques		Valeurs spécifiées	Unité	Norme de référence
Pondérales	Masse volumique nette	31 -1/+3	kg/m ³	NF EN 1602
	Masse du parement aluminium gaufré d'épaisseur 0,05 mm	139 ± 11	g/m ²	
Dimensions	Longueur × largeur (1) (2) - pour épaisseurs ≤ 100 mm - pour 110 mm ≤ épaisseur ≤ 160 mm	2 500 × 1 200 ± 3	mm	NF EN 822
		et 1 200 × 1 000 ± 3	mm	
		1 200 × 1 000 ± 3	mm	
	Épaisseur	30 à 160 ± 2	mm	NF EN 823
	Planéité en sortie d'usine	≤ 5	mm	NF EN 825
	Équerrage	≤ 3	mm	NF EN 824
Mécaniques	Contrainte de compression pour écrasement à 10% Classe de compressibilité	≥ 150 Classe C	kPa	NF EN 826 Guide UEAtc § 4.51
	Contrainte de rupture en traction perpendiculaire	≥ 150	kPa	NF EN 1607
Dimensionnelles	Incurvation sous un gradient de température 80/20 °C sur panneau entier face supérieure de pose (1 200 × 1 000 mm)	≤ 3	mm	Guide UEAtc § 4.32
	Variation dimensionnelle résiduelle après cycles 80 °C/23 °C sur éprouvette	≤ 0,5 (sur éprouvette)	%	Guide UEAtc § 4.31
		et ≤ 5 (sur panneau entier)	mm	
Thermiques	Conductivité thermique utile	0,022	W/(m.K)	Certificat ACERMI en vigueur
	Résistance thermique utile	Voir tableau A3	m ² .K/W	
Feu	Réaction au feu (Euroclasse)	D-s2,d0		(3)

(1) Pour les panneaux à bords feuillurés, les dimensions nettes utiles sont :
- 2 485 × 1 185 mm (pour les panneaux de 2 500 × 1 200 mm),
- 1 185 mm × 985 mm (pour les panneaux de 1 200 × 1 000 mm).

(2) En dessous de 80 mm (80 mm exclus), les panneaux sont à bords droits (feuillurés sur demande). A partir de 80 mm (80 mm inclus), les panneaux standards sont à bords feuillurés (bords droits sur demande).

(3) Rapport de classement LNE n° P240528 – DEC/2 du 27/06/2024 – Rapports de classement Euroclasse D-s2,d0 du POWERDECK+

Tableau A1 – Caractéristiques spécifiées du panneau POWERDECK+

Format panneaux (mm)	Masse et hauteur des colis / palettes		Épaisseur (mm)														
			30	40	50	60	70	75	80	90	100	110	120	132	140	150	160
1200 x 1000	Paquet	nb panneaux	16	12	10	6	7	7	6	4	5	4	4	3	3	3	3
		Masse (kg)	20	20	20	15	20	21	20	15	20	18	20	16	17	18	20
		Hauteur (mm)	480	480	500	360	490	525	480	360	500	440	480	396	420	450	480
	Palette	nb colis	5	5	5	7	5	5	5	7	5	5	5	6	6	5	5
		Masse (kg)	103	103	107	108	105	112	103	108	107	95	103	102	108	97	103
		Hauteur (mm)	2550	2550	2650	2670	2600	2775	2550	2670	2650	2350	2550	2526	2670	2400	2550
2500 x 1200	Paquet	nb panneaux	10	10	7	6	5	5	6	4	3						
		Masse (kg)	31	41	36	37	36	38	49	37	31						
		Hauteur (mm)	300	400	350	360	350	375	480	360	300						
	Palette	nb colis	8	6	7	7	7	7	5	7	8						
		Masse (kg)	255	255	260	267	260	278	255	267	255						
		Hauteur (mm)	2550	2550	2600	2670	2600	2775	2550	2670	2550						

Tableau A2 – Masse et hauteur des colis/palettes de panneaux POWERDECK+ selon son épaisseur et format

Épaisseur (mm)	R (m ² .K/W)	Épaisseur (mm)	R (m ² .K/W)	Épaisseur (mm)	R (m ² .K/W)
30	1,35	75	3,40	120	5,45
40	1,80	80	3,60	132	6,00
50	2,25	90	4,05	140	6,35
60	2,70	100	4,50	150	6,80
70	3,15	110	5,00	160	7,25

* Pour mise à jour, se référer au certificat ACERMI en cours de validité.

Tableau A3 - Résistances thermiques selon le certificat ACERMI n° 18/003/1351 *

Ouverture haute de nervure (Ohn) maximale	Épaisseurs visées
70 mm	≥ 30 mm
100 mm	≥ 50 mm
120 mm	≥ 60 mm
140 mm	≥ 70 mm
160 mm	≥ 80 mm

Tableau A4 – Épaisseurs pouvant être mises en œuvre sur TAN en fonction de l'ouverture haute de nervure (Ohn)

Épaisseur du POWERDECK+ (mm)	30	40	50	60	70	80	90	100	120	140	150	160
Masse surfacique des gaz pouvant être libérés sous forme (g/m ²) :												
quantité de chlore (Cl)	1,188	1,583	1,979	2,375	2,771	3,167	3,563	3,959	4,750	5,542	5,938	6,334
quantité d'azote (N)	1,804	2,406	3,007	3,608	4,210	4,811	5,413	6,014	7,217	8,420	9,021	9,622

(1) cf. Rapport du LNE n° P200832 – DEC/16 (Annexe F) du 21 novembre 2020 ; POWERDECK+ 31 kg/m³.

Tableau A5 – Quantité d'azote (N) et de chlore (Cl) mesurée selon la norme NF X 70-100, par épaisseur de mousse PIR du Powerdeck+ (1)

Caractéristique	Épaisseur des panneaux POWERDECK+				Références, normes EN 13823 (SBI) et EN 13165
	30 mm	80 mm	140 mm	160 mm	
Production de fumées : SMOGRA (m ² /s ²)	75	84	77	62	(1)
TSP _{600s} (m ²)	75	90	91	49	(1)
Gouttes enflammées	Pas de gouttes ou particules enflammées				(1)

SMOGRA : indice d'accélération de la production de fumée.

TSP_{600s} : émission de fumée totale à 600 secondes

(1) cf. Rapport n° P200832 – DEC/15 du 29 septembre 2020 et rapport P240528-1-V1 du 26 juin 2024.

Tableau A6 – Production de fumée et de gouttes enflammées (POWERDECK+ – Production Bourges)

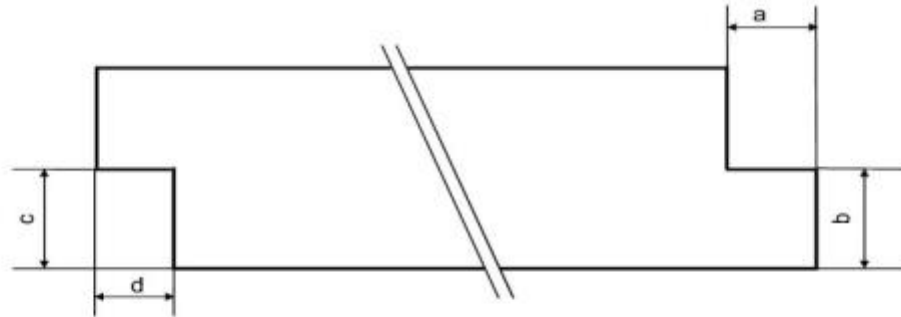
Monoxyde de carbone CO (2)	Dioxyde de carbone CO2 (2)	Acide cyanhydrique HCN (2)	Acide halogénés HCl (2) [HBr, HF (3)]	Dioxyde de soufre SO2
81,77 mg/g	1 951,37 mg/g	7,23 mg/g	8,30 mg/g	(3)
(1) Selon compte-rendu d'essais du LNE n° P200832 – DEC/16 (Annexe F) du 21 novembre 2020,				
(2) Valeurs moyennes.				
(3) Produits non décelés dans l'analyse qualitative préliminaire.				

Tableau A6 bis – Analyse de gaz émis lors de la dégradation thermique d'après normes NF X 70-100-1 et 2 (avril 2006) à 700 °C et sous air (1)

Nombre de lits	Sous revêtement d'étanchéité apparent	
	Fixé mécaniquement (fixations préalables) (1) (3)	Soudé en adhérence totale sur isolant soudable (1)
Un lit POWERDECK+		
Lit POWERDECK+	6 fixations/panneau de 2 500 × 1 200 mm 4 fixations/panneau de 1 200 × 1 000 mm	
Lit POWERDECK+ + Lit supérieur soudable		1 fixation centrale par panneau POWERDECK+
		Densité minimale de fixations selon le DTA de ce panneau (2)
Deux lits POWERDECK+		
Lit inférieur : POWERDECK+ + Lit supérieur : POWERDECK+	1 fixation centrale par panneau	
	6 fixations/panneau de 2 500 × 1 200 mm 4 fixations/panneau de 1 200 × 1 000 mm	
Lit inférieur : POWERDECK+ + Lit intermédiaire : POWERDECK+ + Lit supérieur soudable		1 fixation centrale par panneau POWERDECK+
		1 fixation centrale par panneau POWERDECK+
		Densité minimale de fixations selon le DTA de ce panneau (2)
(1) Conditions et limites d'emploi selon le Document Technique d'Application du revêtement d'étanchéité apparent. Le DTA du revêtement peut imposer une densité supérieure de fixations.		
(2) Fixation mécanique selon Document Technique d'Application de l'isolant soudable utilisé en lit supérieur		
(3) Cf. figures 2 et 2bis		

Tableau A7 – Pose de l'isolant

2.9.2. Figures du Dossier Technique



a = 17 mm (+ 1 , 0 mm)

c = $\frac{1}{2}$ de l'épaisseur du panneau (± 1 mm)

b = $\frac{1}{2}$ de l'épaisseur du panneau (± 1 mm)

d = 15 mm (+ 1 , 0 mm)

Figure 1 – Détail de l'usinage des tranches des panneaux feuillurés à mi-épaisseur (feuillurage optionnel)

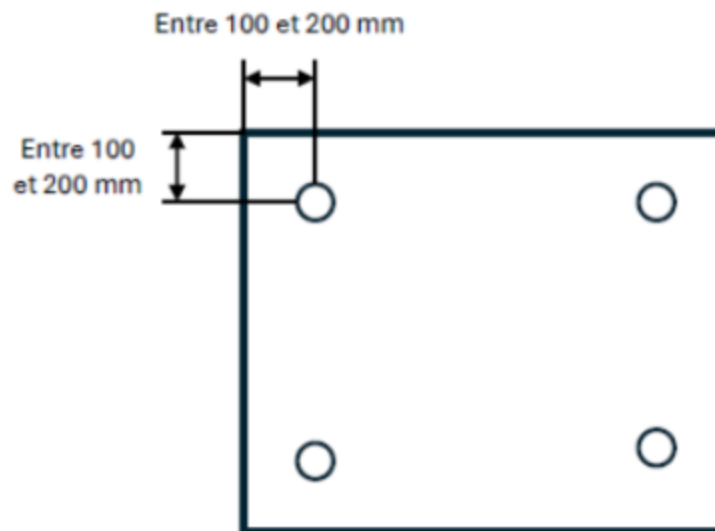


Figure 2 – Fixation préalable des panneaux de 1 200 x 1 000 mm

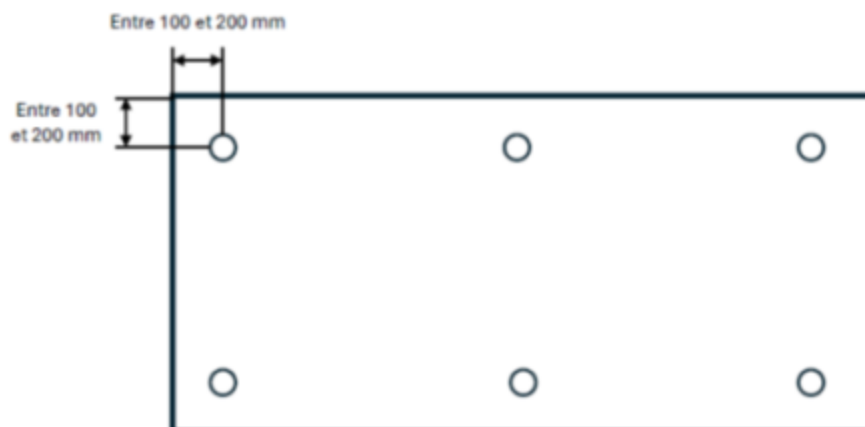


Figure 2 bis – Fixation mécanique préalable des panneaux de 1 200 x 2 500 mm